

SERVICE FINANCES
EM/MD

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JANVIER 2009

DELIBERATION

OBJET : participation financière au poste de coordonnateur du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Rapporteur : Jean-Yves LE GOFF

Par délibération en date du 3 avril 2008, le conseil municipal a approuvé la création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) sur le territoire de la circonscription de police de Lorient, à savoir les cinq communes de : Lorient, Hennebont, Lanester, Larmor-Plage et Ploemeur.

La responsabilité de l'animation et du suivi de ce conseil est transférée par l'Etat aux collectivités qui peuvent bénéficier pour la première année de fonctionnement d'une aide au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

La ville de Lorient a recruté, sur un contrat d'un an, un coordonnateur chargé d'animer et de suivre le CISPD et de travailler à la demande du comité de pilotage sur les thèmes communs aux cinq villes.

Le financement du poste est assuré à 50% par l'Etat. Il est proposé aux communes de participer au financement de l'autre moitié, proportionnellement à leur nombre d'habitants. La charge pour Ploemeur serait de 3800 €, à inscrire au budget de l'exercice 2009.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « finances, ressources humaines, administration générale », et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** cette proposition à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le conseiller municipal délégué à l'administration générale,

Jean-Yves LE GOFF